

Paraphe : _____

Conseil communautaire
Séance du 16 novembre 2023

Délibération

N° 4

Modification de la composition des commissions thématiques - Arrivée de M. DUSSAUX

Suite à la démission de Mme MASSET, M. DUSSAUX siège désormais au conseil communautaire et a émis le souhait de participer aux commissions « Aménagement du territoire » et « Rudologie ».

Le Quorum constaté,

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du 8 septembre 2020, 15 octobre 2020, 15 avril 2021, 21 octobre 2021 et 9 décembre 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 7 novembre 2023,

Ayant entendu l'exposé de M. Gérard CHARASSIER,

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : unanimité

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

1. – De déclarer M. DUSSAUX membre des commissions thématique « Aménagement du territoire » et « Rudologie ».

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Gérard LEGAY



Paraphe : _____

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 076-247600620-20231116-DEL20231004-DE



M. Gérard CHARASSIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.